

QU'EST-CE QUE L'ECSTASY ?

L'ecstasy, c'est le MDMA (Méthylène Dioxy Méthyl-Amphétamine), qui est une amphétamine. On peut trouver aussi d'autres drogues de synthèse : MDA, MDEA, MBDB, 2CB, DOB...

Cette drogue de fabrication clandestine agit sur le cerveau, elle a été synthétisée dès 1914.

L'ecstasy se présente sous forme d'un cachet de couleur et de taille variables (souvent orné d'un motif) ou d'une gélule.

MDMA ET AUSSI...

...sous le nom D'ECSTASY, on trouve aussi une foule d'autres produits toxiques : anti-dépresseurs, caféine, tranquillisants, mort aux rats, LSD...

LES EFFETS DE L'ECSTASY

PEUT-ÊTRE TU VOUDRAIS EN PRENDRE POUR...

...AVOIR :

- une augmentation des sensations,
- une impression de bien-être,
- une résistance accrue face au sommeil, à la fatigue,
- une envie grandissante de sensualité,

...TE SENTIR :

- excité,
- plein d'énergie,
- bien avec les autres.

MAIS TU RISQUES AUSSI :

- nausées,
- mal de tête,
- bouche sèche,
- peau moite,
- déshydratation corporelle,
- accélération du rythme cardiaque,

- hausse de la tension,
- crise de panique,
- perte de contrôle de soi,
- crampes musculaires,
- tremblements.

LES DANGERS DE L'ECSTASY

MÊME SI CELA PEUT SEMBLER PASSAGER, CE PEUT ÊTRE LE DÉBUT D'UNE GROSSE GALÈRE !

TROUBLES PHYSIQUES

- fatigue intense,
- évanouissement,
- FORTE FIÈVRE (pouvant entraîner une hyperthermie maligne parfois mortelle),
- TOXICITÉ au niveau du foie,
- TROUBLES du rythme cardiaque,
- RISQUE MORTEL (plusieurs décès).

TROUBLES PSYCHOLOGIQUES

- grande déprime,
- crise de folie.

SÉQUELLES NEUROLOGIQUES

- atteinte des cellules.

ECSTASY = BAD KARMA

ILS GOBENT TOUT

KRAMLEON

FROGGYA

LES BAD POTES

DE L'ECSTASY

ECSTASY



Alcool, médicaments,
Smart drinks,
Autres drogues,
Autres doses d'ecstasy,
Chaleur ambiante,
déshydratation,
Diabète, épilepsie,
Hypertension, ...
Maladies cardiaques,
Conduite automobile



Aggravation des effets
Risque de complications
médicales graves

Risque d'overdose
Risque d'accident



Les dénominations
de l'ecstasy : XTC ,
Adam, Eve, Extas,
sucettes, bonbons,
snowball, love,
pilule d'amour,
cochon rose...

LA LOI ET L'ECSTASY

Elle condamne aussi bien le trafic que la
consommation même occasionnelle
d'ecstasy (amendes, emprisonnement,
inscription sur le casier judiciaire).

LÉGISLATION :

Selon le Code de Santé Publique L.628 :
"Seront punis d'un emprisonnement de
deux mois à un an et d'une amende de
500 à 25 000 francs ou de l'une de ces
deux peines seulement, ceux qui auront,
d'une manière illicite, fait usage de l'une
des substances ou plantes classées comme
stupéfiants."

Selon l'article 222.39 du Code Pénal,
"la cession ou l'offre illicite de stupéfiants à
une personne en vue de sa consommation
personnelle, sont punies de 5 ans
d'emprisonnement et de 500 000 F
d'amende".

POUR EN SAVOIR PLUS

ILS GOBENT TOUT

COMITÉ DE PILOTAGE :

LE PÉLICAN
12, rue du Commandant Perceval
73000 Chambéry
Tél. : 04 79 62 56 24

LA MUTUALITÉ DE LA SAVOIE
Faubourg Maché - 73000 Chambéry
Tél. : 04 79 69 42 32

L'ADESS SAVOIE
13, boulevard Bellevue - 73000 Chambéry
Tél. : 04 79 69 43 46

Ce document a pu être réalisé grâce
au concours de la DDASS de la Savoie
et de la CPAM de la Savoie

Conception et réalisation : Agence TNT - Tél. : 04 71 06 62 62

